



CISV Switzerland

Building global friendship

OBLIGATIONS DES FAMILLES OU DES ADULTES POUR PARTICIPER A UN PROGRAMME CISV

OBLIGATION DES FAMILLES

Chaque famille de participant à un Village (délégué ou JC), Youth Meeting, Step Up ou Seminar Camp s'engage à

- collaborer au développement de l'organisation du CISV Switzerland (ex : héberger un jeune qui vient participer à un programme en Suisse, venir aider en cuisine lors des mini-camps, aider au recrutement des Leaders et des Staffs, aider au sein du Comité en étant responsable d'une tâche ponctuelle ou récurrente, etc.). En effet, en envoyant votre enfant en camp, vous vous engagez à être acteur dans notre communauté CISV.
- Compléter le formulaire d'inscription au programme correspondant dans les délais prévus.
- Verser le montant correspondant au programme dans le compte du CISV Switzerland dans les délais prévus cf annexe.
- Donner à votre enfant les moyens de participer aux activités du CISV avant le départ en camp. Cela implique de s'engager à donner la priorité aux activités du CISV.

Votre implication en tant que famille comptera aussi dans la sélection des participants dans une délégation ou un programme.

Une certaine priorité est donnée aux adhérents actifs (parents et enfants) dans la sélection des participants aux camps :

- participation au comité, aide aux minicamps, aide lors des camps d'été...pour les parents
- participation aux journées de rencontre tout au long de l'année pour les enfants.

Si le nombre de places est insuffisant par rapport au nombre de candidats pour un programme, alors le niveau d'implication permet de départager les candidats avec la priorité aux plus impliqués. Ce niveau d'implication s'applique aux anciens adhérents comme aux nouveaux adhérents.

Lors de la délibération et de l'arbitrage par le comité, et en cas de difficulté pour départager les candidats, un tirage au sort est effectué.

Ceux que le sort n'aurait pas favorisés pour un programme figureront alors sur une liste d'attente pour d'autres potentielles activités futures. Bien que cette liste d'attente ne soit pas reconduite d'une année à l'autre, le comité pourrait retenir des candidats (dépendant de leur implication dans le CISV) pour un programme futur.

Les enfants absents au KIDS DAY ne seront pris en compte qu'en cas de délégation incomplète.

- Participer, et/ou faire participer votre enfant, aux rencontres CISV :
 - Mini camp d'automne,
 - Kids Day ou Questions/réponses,
 - Precamp & family day,
 - Mini camp de printemps,
 - Farewell day
 - Welcome back and family day.

Les dates ont été annoncées en septembre. Le Kids Day, Precamp Day, Minicamp de printemps, Delegation day avant le camp, et welcome back day après le camp sont obligatoires.

- Respecter les règles médicales et de vaccination obligatoire

MENTION SPÉCIALE COVID-19
et vaccinations obligatoires

Nous prendrons toutes les mesures nécessaires, selon les directives de la Confédération, pour assurer à votre enfant un environnement sain, afin qu'il/elle profite de son camp en toute sécurité. Malgré toutes les mesures prises, nous ne pouvons pas garantir une protection totale contre une exposition et/ou une contamination par le Covid-19.

Minicamp, day camp : nous vous demandons, en cas de signes d'infection, à savoir : toux, fièvre, fatigue, essoufflement inhabituel, perte de goût, odorat, etc. de l'enfant ou d'un membre de son cercle proche dans les 15 jours avant le début du minicamp (famille, amis, camarade d'école, etc.) de faire tester votre enfant. En cas de test positif, merci de NE PAS vous rendre sur le camp avec votre enfant et de nous avertir de son impossibilité à venir. En cas de test négatif, votre enfant est bienvenu.

En cas de découverte d'une potentielle infection au Covid-19 après le début du mini-camp dans votre cercle proche, et ce jusqu'à 15 jours après la fin du mini-camp, merci d'avertir le CISV Switzerland.

Durant les camps internationaux : chaque comité organisateur suivra les recommandations du CISV International et du pays dans lequel se déroulera le camp en respectant les lois/règles les plus restrictives.

Le CISV ne peut être tenu responsable en cas d'infection au Covid-19. Il vous est fortement recommandé de vérifier avec votre assurance les conditions de rapatriement, de prise en charge en cas de confinement et de changement de date retour ou d'annulation de billet si votre enfant présente des signes de Covid-19 avant le départ de son camp. Le CISV ne pourra en aucun cas intervenir dans le remboursement de frais de retour tardif ou en cas d'annulation de billet etc.

Par ailleurs, le CISV International requiert également la vaccination des participant/leader/staff/JC contre les vaccinations Diphtérie, Polio, Tétanos, Coqueluche, Oreillons et Rubéole.

- Respecter les règles du CISV en cas d'annulation
 - Si la personne sélectionnée ne participe pas au programme une fois que la/le délégation/participant a été confirmé(e) au CISV International quelle que soit la raison invoquée, le CISV Switzerland ne remboursera pas entièrement l'argent versé :
 - Le CISV Switzerland conservera le montant dont il doit s'acquitter du montant engagé auprès du CISV international pour les tarifs engagés.

- La quote-part du billet de transport du leader, ainsi que les frais déjà engagés pour lui (participation aux réunions de préparation, costume national etc.) ne pourront non plus être remboursés.

Seule exception, si la famille démissionnaire trouve un participant remplaçant pour participer au programme, et que ce dernier confirme sa participation. Dans ce cas, c'est le remplaçant et sa famille qui rembourseront à la famille démissionnaire les frais évoqués concernant le/la leader.

Dans certaines conditions (ex. raisons médicales), l'assurance du CISV peut prendre en charge certains coûts.

Certaines compagnies aériennes ou ferroviaires remboursent également certains frais, mais ces démarches restent de la responsabilité de la famille.

- Dans le rare cas où le programme est annulé par le Chapter organisateur, le CISV Switzerland fera une demande au CISV International pour une nouvelle destination (s'il n'est pas déjà trop tard), mais sans garantie de réponse positive. Dans ce cas, le montant versé sera remboursé aux participants le cas échéant.
 - Dans le cas où une famille, pour quelque raison que ce soit, empêcherait le départ ou le retour à temps d'une délégation, d'un participant, provoquant des dépenses supplémentaires, celles-ci seront intégralement (participants et leader) à la charge de la famille à l'origine du problème.
- Respecter les règles du CISV concernant la préparation du camp :
 - Chaque famille doit s'acquitter des tâches qui lui sont confiées pour répondre aux besoins du programme, qu'il s'agisse de la réservation des billets d'avion, d'achats de cadeaux pour le Staff ou autres. Chaque délégation se répartit ensuite équitablement les frais des achats effectués.
 - Le coût du programme ne comprenant pas le coût du transport, les familles (ou participant +16 ans) doivent acheter leurs billets d'avion/train en respectant les instructions du pre-camp. La souscription d'assurance annulation/rapatriement sont à la charge de chacune des familles. Elles sont vivement conseillées par le CISV Switzerland.
 - Respecter les règles du CISV concernant le partage des frais du/de la leader en cas de déplacement en tant que délégation :
 - les familles réserveront le billet du/de la leader et se partageront à parts égales le prix du billet du Leader.
 - Les dépenses du/de la Leader liées aux trajets pour les réunions de délégation seront également prises en charge à parts égales par les familles.
 - Il en sera de même pour les dépenses liées à la préparation du camp (costume national, achats divers...) Le leader ne pourra engager des dépenses qu'en accord avec les parents de la délégation.
 - Chaque délégation facilitera le paiement des communications hors forfait que le Leader serait amené à faire afin de maintenir une communication facilitée à l'étranger.
 - Fournir dans les délais prévus toutes les informations demandées à votre enfant, qu'elles soient relatives à la santé physique ou mentale, ou à toute caractéristique que l'organisation devrait connaître.
Chaque famille s'inscrira sur le site myCISV et y remplira l'ensemble des documents officiels obligatoires pour le départ du participant
 - Les parents ou tuteurs déclarent être au courant que la communication directe avec leurs enfants n'est pas autorisée pendant la durée complète du programme (sauf en cas d'urgence) le CISV Switzerland s'engage toutefois à les tenir informés par l'intermédiaire du Leader. En outre, ils peuvent leur écrire des courriels sur l'adresse électronique ou des courriers à l'adresse postale du camp prévue à cet effet et communiquée dans les precamp, qui leur seront transmis via le Staff par le Leader.

OBLIGATION DU PARTICIPANT

Chaque participant, enfant (10-15 ans inclus) adulte (+16 ans), s'engage à :

- S'impliquer à 100% dans les activités de la délégation du programme correspondant.
- Selon l'âge, participer aux activités de la Junior Branch (+15 ans) et s'impliquer dans son développement.
- Le participant « adulte » (+16 ans) est responsable de prendre ses billets d'avion/train, et de régler le coût du programme ne comprenant pas le coût du billet.
- Le participant adulte (JC, SC, leader, Staff) s'engage à suivre les formations adéquates dispensées par le CISV Switzerland et le CISV International avant le début du camp. Dans le cas où son départ ne serait pas possible pour manquement à cette règle, le participant sera redevable des frais engagés par le CISV ou les autres participants.
- Le CISV se réserve le droit d'annuler la participation d'un participant à un programme si les principes de base du CISV ne sont pas respectés, si les activités de préparation n'ont pas été suivies, ou si des informations pertinentes sur le participant ont été dissimulées ou omises. Dans le cas, le participant, ou sa famille, restera redevable des frais engagés par le CISV ou les autres participants.
- Respecter les Règles du CISV appelées R7 disponibles sur le site du CISV International. Le non-respect de ces règles entraîne des sanctions diverses allant jusqu'à l'exclusion du participant de son programme en cours et son retour en Suisse à ses frais, ou aux frais de ses parents.
- Ne pas partir en camp avec des objets de valeur, de l'argent en plus du montant fixé par les Staffs dans le Pré Camp ou lors d'une discussion entre parents, des téléphones portables, des tablettes, etc. En cas de perte, casse ou vol le CISV ne rentrera pas en matière pour une quelconque prise en charge, remboursement ou remplacement de l'appareil.
- Disposer via ses parents d'une assurance Responsabilité Civile en cas de dommage corporel ou matériel envers un autre participant et/ou envers le matériel mis à disposition par le CISV Switzerland, ou s'engager à payer les frais engendrés par un dommage quelconque.
- La participation au mini-camp de printemps, pour les enfants participant à un programme, est obligatoire. Les dates et les coûts des mini-camps seront communiqués en temps voulu durant l'année.

Annexe 1 :

**COTISATIONS ANNUELLES – CISV SUISSE
MEMBERSHIP FEES
DER JAHRESBEITRAG
2024-2025**

Membres actifs et passifs / All members (active and passive)/ Aktive und passive Mitglieder

La cotisation annuelle est due indépendamment de la participation à une activité.
The annual fee is due by all members, even if they do not participate in an activity.
Der Jahresbeitrag wird unabhängig von der Teilnahme an einer Aktivität fällig.

**Tarifs du 1^{er} septembre 2024 - 31 août 2025
Fees from September 1st 2024 - August 31th 2025
Tarife vom 1. September 2024 - 31. August 2025**

95 CHF	Famille avec 1 enfant de 10 à 18 ans inclus
155 CHF	Famille avec 2 enfants de 10 à 18 ans inclus
195 CHF	Famille avec 3 enfants et plus de 10 à 18 ans inclus
50 CHF	Membre de 19 à 25 ans inclus
100 CHF	Membre de 26 ans et plus

95 CHF	Family with 1 child aged 10 to 18 included
155 CHF	Family with 2 children aged 10 to 18 included
195 CHF	Family with 3 or more children aged 10 to 18 included
55 CHF	Member aged 19 to 25 included
100 CHF	Member aged 26 or more

95 CHF	Familie mit 1 Kind von 10 bis einschl. 18 Jahren
155 CHF	Familie mit 2 Kindern von 10 bis einschl. 18 Jahren
195 CHF	Familie mit 3 oder mehr Kindern von 10 bis 18 Jahren inkl.
50 CHF	Mitglied von 19 bis 25 Jahren inkl.
100 CHF	Mitglied ab 26 Jahren

Comité (comite@cisv.ch)
CISV Suisse (<http://www.cisv.org>)
31a chemin de la Gravière
CH-1225 Chêne-Bourg

Compte postal: 12-20018-8
IBAN: CH34 0900 0000 1202 0018 8
BIC: POFICHBEXXX
Banque: PostFinance

**PARTICIPATION À UNE ACTIVITÉ CISV INTERNATIONAL
PARTICIPATION IN AN INTERNATIONAL CISV ACTIVITY
TEILNAHME AN EINER CISV INTERNATIONAL-AKTIVITÄT**

	Activité CISV/camp CISV/CISV Aktivität + sweat-/ t- shirt	Transport/transport/Transport	Argent de poche/ Pocket money/ Taschengeld	Fournitures diverses/ Miscellaneous expenses/ Verschiedene Lieferungen
Village	1'250 CHF	A la charge des parents + $\frac{1}{4}$ du billet du leader (si 4 enfants) At parents' expense + $\frac{1}{4}$ of ticket for leader (if 4 kids) Zu Lasten der Eltern + $\frac{1}{4}$ der Fahrkarte des Leader (bei 4 Kindern)	150 USD	Environ/approx. 120 CHF
Village JC	900 CHF	A la charge des parents At parents' expense Zu Lasten der Eltern	Libre/Free/ frei	
Step up	1'250 CHF	A la charge des parents + $\frac{1}{4}$ du billet du leader (si 4 enfants) At parents' expense + $\frac{1}{4}$ of ticket for leader (if 4 kids) Zu Lasten der Eltern + $\frac{1}{4}$ der Fahrkarte des Leader (bei 4 Kindern)	150 USD	Libre/Free/ frei
Seminar	1'250 CHF	A la charge des parents At parents' expense Zu Lasten der Eltern	Libre/Free/ frei	Libre/Free/ frei
Youth Meeting délégation	850 CHF	A la charge des parents + $\frac{1}{4}$ du billet du leader (si 4 enfants) At parents' expense + $\frac{1}{4}$ of ticket for leader (if 4 kids) Zu Lasten der Eltern + $\frac{1}{4}$ der Fahrkarte des Leader (bei 4 Kindern)	Libre/Free/ frei	Libre/Free/ frei

Nom/Prénom du participant : _____ Je,
_____, parent ou tuteur légal / Adulte participant,
Je, _____, autre parent ou tuteur légal (si pertinent)

Confirme avoir reçu, lu attentivement et compris les obligations relatives à notre/ma participation à un programme CISV, et m'engage à les respecter.

De plus, les parents, responsables légaux du participant autorisent à reproduire et exploiter l'image du participant fixée dans le cadre de photographies pour la prestation de la promotion et la communication CISV Switzerland. Cette autorisation inclut la possibilité pour le CISV Switzerland d'apporter à l'image initiale toutes modifications, adaptations ou suppressions qu'il jugera utile. Le CISV pourra notamment l'utiliser, la publier, la reproduire, l'adapter ou la modifier, seule ou en combinaison avec d'autres matériels.

Date

Signature